

C.I.J.

Communiqué 55/4
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse.

Aujourd'hui, 11 février 1955, à 10 h. 30, la Cour internationale de Justice a tenu au Palais de la Paix à La Haye une audience en l'affaire Nottebohm (Liechtenstein c. Guatemala).

Le Président de la Cour a donné la parole à M. James E. S. Fawcett, conseil de la délégation de Liechtenstein, sur la question du dépôt par le Guatemala de documents nouveaux après la clôture de la procédure écrite. M. Fawcett demande qu'à l'exception de certains d'entre eux, ces documents soient écartés des débats pour avoir été déposés tardivement.

La parole est ensuite donnée à Me Henri Rolin, conseil de la délégation du Guatemala, qui expose les raisons pour lesquelles les documents ont été déposés tardivement.

Le Président a ensuite annoncé que la Cour délibérerait sur la question et rendrait ultérieurement sa décision. La prochaine audience s'ouvrira le 12 février 1955 à 10 h. 30 pour entendre l'Agent du Gouvernement de Liechtenstein sur le fond de l'affaire.

L'audience a été déclarée close à 12 h. 10.

La Haye, le 11 février 1955.

I.C.J.

Communiqué 55/4
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

The International Court of Justice to-day (February 11th, 1955) held a public sitting at 10.30 a.m. at the Peace Palace in The Hague, in the Nottebohm case (Liechtenstein against Guatemala).

The President of the Court called upon Mr. James E. S. Fawcett, Counsel for the delegation of Liechtenstein, to address the Court on the question of new documents which have been submitted by Guatemala after the closure of the written proceedings. Mr. Fawcett submits that these documents, with certain exceptions, should be excluded, on the ground that they have been submitted out of time.

Maître Henri Rolin, Counsel for the delegation of Guatemala, was then called upon to address the Court. He explained the reasons why the documents in question were submitted belatedly.

The President then announced that the Court would consider the question and give its decision later. The next sitting will be held on February 12th, 1955, at 10.30 a.m., to hear the Agent of the Government of Liechtenstein on the merits of the case.

The Court rose at 12.10 p.m.

The Hague, February 11th, 1955.